

Service Financier

Date : 05 Décembre 2017

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

## EXPOSE

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2018 DE LA VILLE.****OBSERVATIONS GENERALES**

Ce projet de Budget Primitif 2018 est élaboré dans un contexte national conditionné par le nouveau quinquennat présidentiel et par un projet de loi de programmation pour les années 2018 à 2022 en rupture avec les précédents, notamment concernant l'effort de réduction du déficit public.

Il en ressort à ce jour des incertitudes entourant notamment les principales dispositions liées aux finances locales et en particulier concernant le devenir de la Taxe d'Habitation et des conditions de compensation de sa suppression.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 08 Novembre dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Les Elus assument le maintien des taux des trois taxes locales (*Taxe d'Habitation 20,50%*, *Taxe Foncière Bâtie 30,34%*, *Taxe Foncière Non Bâtie 73,72%*) ainsi que le non recours à l'emprunt, reposant sur des principes caractérisant une gestion volontariste et rigoureuse, ainsi que sur une prospective à long terme pour conserver une situation saine et optimisée pour le financement des investissements.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 23 121 000 Euros (*contre 23 011 000 € en 2017*), soit une majoration de 110 000 Euros (*ou + 0,48%*) provenant de la section de fonctionnement.

Par ailleurs, pour l'exercice **2018**, l'épargne brute et l'épargne nette seraient de l'ordre respectivement de **2 127 000 Euros** et **2 047 000 Euros** (*arrondi supérieur* - contre respectivement 2 125 000 € et 2 100 000 € pour le budget primitif 2017), donc pratiquement stable.

## I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (détail à partir de la page 15 pour les dépenses et de la page 18 pour les recettes)

La section de fonctionnement d'un montant de 19 000 000 € (contre 18 820 000 € en 2017) connaît une augmentation de 180 000 € soit +0,96% (contre -0,42% pour le BP 2017).

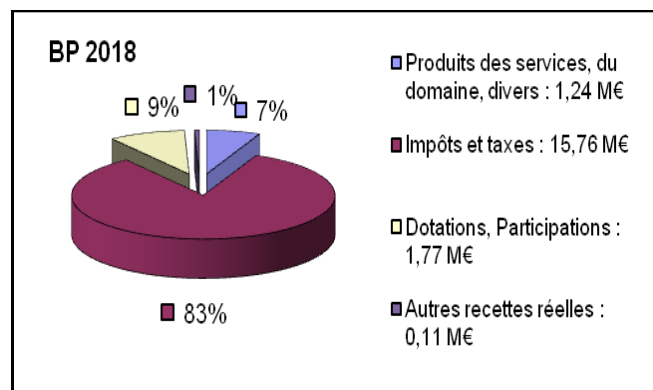
### A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 19 000 000 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

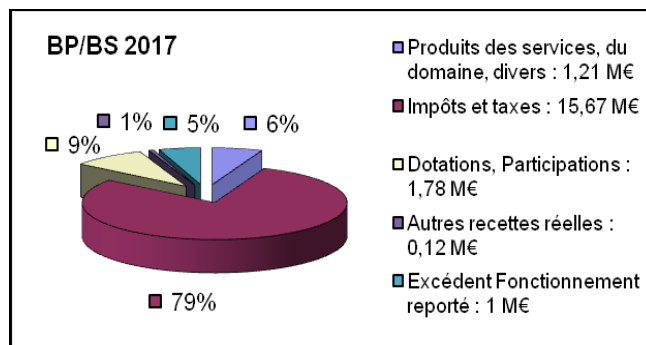
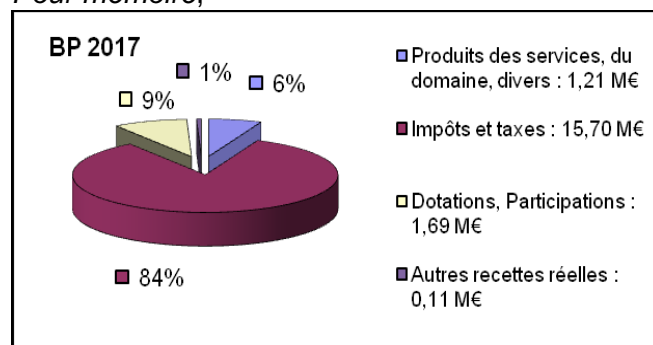
Les recettes réelles augmentent en 2018 d'environ 180 000 € ou +0,96%. La majoration provient essentiellement des ressources fiscales d'environ 55 000 € et des dotations et participations d'environ 81 000 €, dont l'augmentation est atténuée par la baisse de la DGF.

Ces recettes s'établissent comme suit :

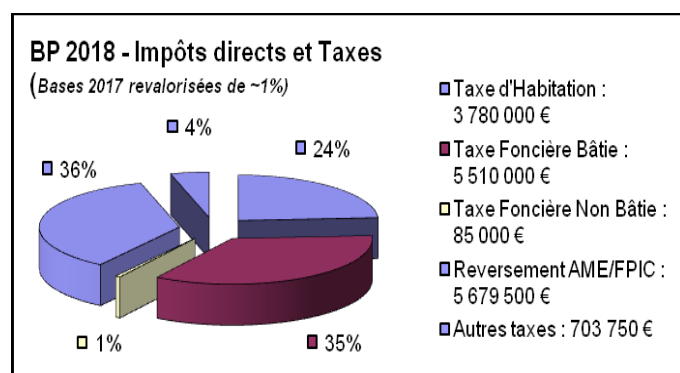
	BP 2018	BP 2017	ROB 2018	BP/BS 2017	BP/BS 2016
Atténuation des charges (Chapitre 013)	7 000 €	8 000 €	7 000	8 000 €	5 000 €
Produits des services, domaine, divers (Chapitre 70)	1 243 410 €	1 207 160 €	1 242 000	1 208 160 €	1 235 800 €
Impôts et Taxes (Chapitre 73)	15 758 250 €	15 703 150 €	15 748 500	15 666 150 €	15 715 600 €
Dotations et participations (Chapitre 74)	1 767 480 €	1 685 840 €	1 767 000	1 779 440 €	1 929 350 €
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	72 310 €	60 110 €	65 000	64 110 €	48 610 €
Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé (Cpt 002)	0 €	0 €		1 000 000 €	1 000 000 €
Produits Financiers et Exceptionnels (Op.Réelles) (C76-77)	39 050 €	40 440 €	35 000	45 840 €	49 640 €
<b>S/Total des recettes directes (+0,98%)</b>	<b>18 887 500 €</b>	<b>18 704 700 €</b>		<b>19 771 700 €</b>	<b>19 984 000 €</b>
Travaux en régie (ordre)	100 000 €	100 000 €		100 000 €	100 000 €
Produits Exceptionnels (ordre patrimoniales)	12 500 €	15 300 €		15 300 €	25 000 €
<b>TOTAL GENERAL (+0,96%)</b>	<b>19 000 000 €</b>	<b>18 820 000 €</b>		<b>19 887 000 €</b>	<b>20 109 000 €</b>



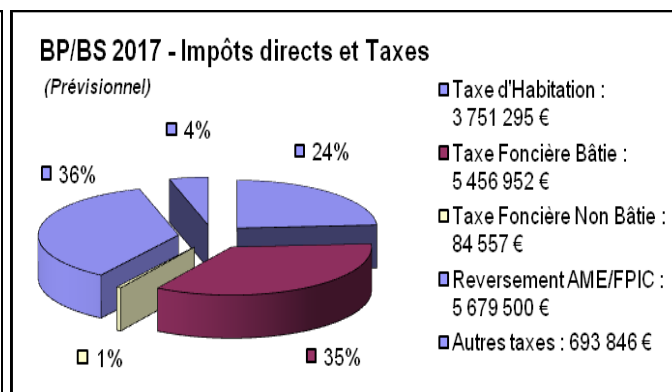
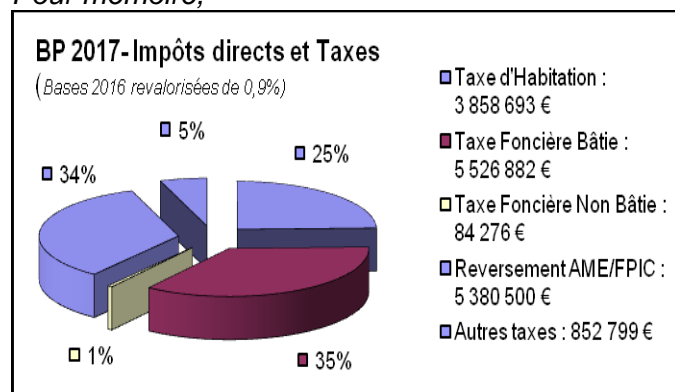
Pour mémoire,



➤ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) sont de 15 758 250 €** contre 15 703 150 € pour le BP 2017. Ils progressent faiblement de 55 100 € soit +0,35% par rapport au BP 2017 (15 703 150 €). La hausse provient principalement de la régularisation faite au BS 2017 pour la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.).



Pour mémoire,



a) Les **taxes locales s'élèvent à 9 375 000 €** et progressent de 82 000 € par rapport au BP/BS 2017. Toutefois, elles connaissent une diminution de 95 000 € si l'on se réfère uniquement au BP 2017.

		T.H.		T.F.B.		T.F.N.B.		
2018	BASE	18 481 990	1,00%	18 165 860	1,00%	115 847	1,00%	
	TAUX	20,50%		30,34%		73,72%		
	PRODUIT	3 788 808	37 513	5 511 522	54 570	85 402	845	9 385 732
	<b>Arrondi</b>	<b>3 780 000</b>		<b>5 510 000</b>		<b>85 000</b>		<b>9 375 000</b>
2017	BASE	18 299 000		17 986 000		114 700		
Pour mémoire	PRODUIT	3 751 295		5 456 952		84 557		9 292 804

b) La prévision de la **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) s'élève à 352 000 €** pour 2018, soit une majoration de 110 000 € par rapport au BP 2017. Toutefois, cette hausse a fait l'objet d'une régularisation au BS 2017 suite à la décision de l'AME de maintenir pour les trois années à venir le montant attribué en 2016, décision non confirmée au moment de l'élaboration du BP 2017.

Amilly	2018	2017	2016	2015	2014	2013
D.S.C.	352 023	352 023	352 023	511 345	546 680	700 870
Variations N/N-1	0 0,00%	0 0,00%	-159 322 -31,16%	-35 335 -6,46%	-154 190 -22,00%	0 0,00%

c) Le montant de l'**Attribution de Compensation (A.C.)** a été maintenu à son niveau du BP 2017, soit **5 138 500 €** (hors nouvelle mutualisation). Or, par courrier du 24/11/2017, l'AME nous informe de la prise d'une nouvelle compétence « Fourrière Animale », qui aura pour conséquence une réévaluation des charges transférées et donc une incidence sur le montant de l'A.C.. Les communes membres devant se prononcer dans un premier temps sur la modification des statuts de l'AME (*point inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal*), le montant de cette incidence n'est pas encore connu à ce jour. Pour information, la Ville a versé les montants ci-dessous à la Fourrière Animale de Chilleurs-aux-Bois.

Amilly	2018	2017	2016	2015	2014	2013
A.C.	5 138 497,63	5 138 497,63	5 138 497,63	5 195 997,63	5 221 536,72	5 221 536,72
Variations N/N-1	0 0,00%	0 0,00%	-57 500 -1,11%	-25 539 -0,49%	0 0,00%	0 0,00%
Fourrière	Prév. 4 000	3 928,32	3 791,92	3 653,35	3 668,23	3 793,47

d) Quant au F.P.I.C., partie « reversement », il est maintenu à son niveau du BP/BS 2017 dans l'attente des décisions qui seront arrêtées dans le PLF 2018. Celui-ci s'élève à **189 000 €** dont 29 000 € de régularisation due au BS 2017.

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent de 1 685 840 €uros en 2017 à 1 767 480 €uros en 2018**, soit une augmentation de 81 640 €uros (+4,84%). Cette augmentation est essentiellement due aux compensations versées par l'ETAT liées aux exonérations de taxes (*Taxe d'Habitation principalement*). Celles-ci correspondent au maintien des compensations perçues sur 2017, soit une augmentation de 123 000 €uros par rapport à la prévision antérieure.

La principale diminution provient de **la DGF**. Celle-ci passe de 496 400 €uros à **396 000 €uros**, soit une diminution de l'ordre de 100 000 €. En comparaison à la prévision budgétaire 2017, la diminution s'élève à 134 000 €uros (*ou -100 400 €uros BP/BS*). Par mesure de sécurité, la Ville a retenu les critères fixés par la Loi de Finances de l'an passé pour ce qui concerne le calcul de la dotation forfaitaire de la D.G.F. (*composantes population et écrêtement*), sans intégration de la contribution au redressement des finances publiques ; et ce dans l'attente de la transmission des éléments aux Communes.

AMILLY	2013	2014	2015	2016	2017	Prévisionnel arrondi 2018
D.G.F.	1 640 955 €	1 501 632 € (-8,49%)	1 095 645 € (-27,04%)	741 433 € (-32,33%)	496 369 € (-33,05%)	396 000 € (~ -20,22%)

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables. A noter toutefois, la première inscription de la quote-part du remboursement de **FCTVA** sur les dépenses de fonctionnement (exercice N-2) à hauteur de **35 000 €uros**, ainsi que la réévaluation des aides accordées par la DRAC et la Région pour les Tanneries.

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), qui s'élèvent à 1 243 410 €uros (contre 1 207 160 €uros pour le BP 2017)**, augmentent de 36 250 €uros soit +3 %. Cette hausse, malgré la prise en compte d'une majoration des tarifs des prestations de l'ordre de 0,5%, tient principalement compte de l'ajustement des crédits en fonction des réalisations 2017 et prospectives 2018. Il convient de noter une hausse des redevances à caractère scolaire (cantine) et culturel (musique), ainsi qu'une baisse des redevances à caractère sportif (piscine).

➤ Concernant les **autres recettes réelles et les opérations d'ordre**, celles-ci n'appellent pas d'observations particulières. Quant aux revenus des immeubles, ils connaissent une augmentation liée aux locations des bureaux de Viroy à l'Inspection Académique (15 000 €) et de ceux du Cabinet Médical Rue Vincent Scotto (9 600 €).

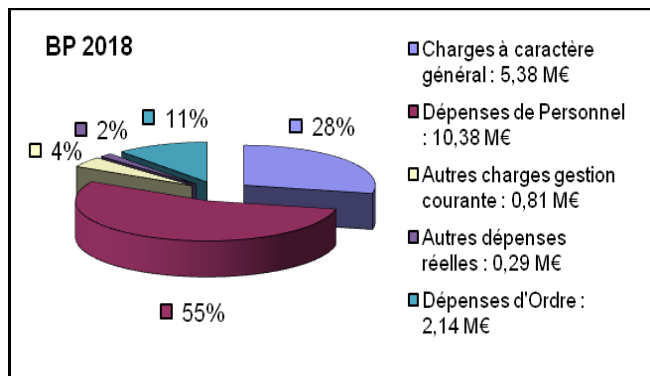
## B / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de 19 000 000 €uros sont réparties à hauteur de 16 860 000 €uros pour les Opérations Réelles et 2 140 000 €uros pour les Opérations d'Ordre.

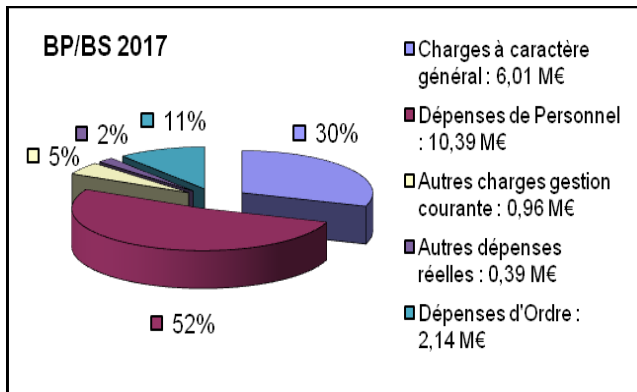
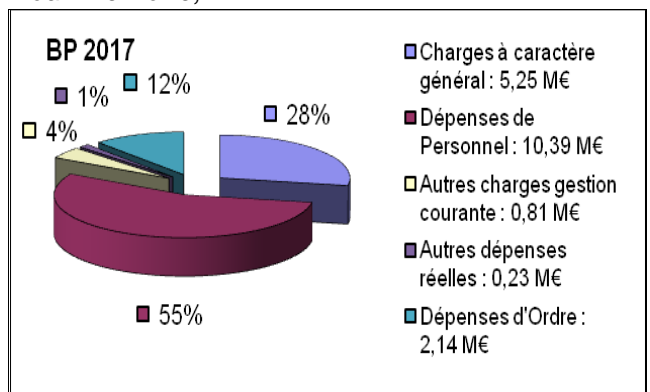
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **16 860 000 €uros** et sont en hausse de **180 000 €uros (soit +1,08%)** par rapport au BP 2017.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

	<b>BP 2018</b>	BP 2017	ROB 2018	BP/BS 2017	BP/BS 2016
Charges à caractère général (Chapitre 011)	5 383 900 €	5 246 440 €	5 361 000	6 011 140 €	6 304 874 €
Dépenses de Personnel (Chapitre 012)	10 376 000 €	10 387 000 €	10 376 000	10 387 000 €	10 342 000 €
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	806 000 €	812 460 €	814 000	957 260 €	896 006 €
Charges exceptionnelles (Op.Réelles) (Chapitre 67)	55 100 €	52 000 €	53 000	153 000 €	150 720 €
Dépenses imprévues/Atténuations de produits (022-014)	239 000 €	182 100 €	238 000	238 600 €	185 400 €
<b>S/Total des recettes directes (+1,08%)</b>	<b>16 860 000 €</b>	16 680 000 €		17 747 000 €	17 879 000 €
Opérations d'Ordre (Dotation aux amortissements)	640 000 €	640 000 €		640 000 €	730 000 €
Prélèvement pour le financement des investissements	1 500 000 €	1 500 000 €		1 500 000 €	1 500 000 €
<b>TOTAL GENERAL (+0,96%)</b>	<b>19 000 000 €</b>	18 820 000 €		19 887 000 €	20 109 000 €



Pour mémoire,



➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 5 383 900 €uros**, c'est-à-dire qu'elles connaissent une augmentation de 137 460 €uros (ou +2,62%) par rapport au BP 2017 (5 246 440 €).

Les crédits 2017 ont fait l'objet d'ajustements (*baisse, majoration, modulation interne*) au vu des prévisions et réalisations, en les modulant en fonction des besoins réels et des projets pour le budget 2018, et sans reprise de la quote-part non affectée du résultat excédentaire de l'exercice 2016 inscrit au BS 2017.

Ainsi, la hausse du BP 2018 résulte principalement de la régularisation des vacances pour l'Espace Jean Vilar (+98 000 € « *changement de nature régularisée au BS 2017 + ajustement des besoins 2018* »), des prestations d'entretien (~65 000 €), des fournitures (~12 000 €), des honoraires (~33 000 €) et des prestations diverses (~39 000 €)... A noter une baisse significative des crédits alloués pour les assurances (~ -56 000 €) et les consommables (~ -62 000 €).

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 10 376 000 €uros** contre 10 387 000 € en 2017. Elles connaissent une baisse de 0,11%. Le montant de la masse salariale est réparti à hauteur de 10 354 000 €uros pour les charges de personnel et 22 000 €uros pour les frais de mutualisation liés aux autorisations d'urbanisme. Cette somme correspond au montant mentionné dans le ROB. Elle a fait l'objet d'une analyse exhaustive.

Il est précisé que la masse salariale est maintenue à son niveau de 2017.

Les charges de personnel correspondent à un effectif budgétaire prévisionnel au 01/01/2018 de 368 agents, dont 210 titulaires et 158 non titulaires. Elles intègrent notamment la revalorisation du plafond de la sécurité sociale (+1,6%), de la valeur du SMIC (+0,5%) du taux de cotisations ASSEDIC (+1,25%), l'évolution du PPCR, l'impact des évolutions de carrières (départs, recrutements, mobilité)....

Le ratio des dépenses de personnel s'élève à **61,91** % des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre **62,65** % pour le BP 2017.

Année	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Prévisionnel 2015	Prévisionnel 2016	Prévisionnel 2017	Prévisionnel 2018
Chapitre 012 (Avec AME)	9 820 114,12 €	10 030 724,91 €	10 133 434,96 €	10 250 000 €	10 342 000 €	10 387 000 €	10 376 000 €
Evolution / année précédente	4,93%	2,14%	1,02%	4,24%	0,90%	0,44%	-0,11%

Comme vous pouvez le constater, ce premier poste des dépenses de fonctionnement est très bien maîtrisé.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles (chapitre 67) représentent 861 100 €** contre 864 460 € l'année précédente, soit une infime diminution de 3 360 € (ou -0,39%) due essentiellement à l'ajustement des subventions allouées. Les autres dépenses n'appellent pas d'observations particulières hormis un ajustement au regard des prévisions/réalisations de 2017.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 234 000 €**, contre 177 100 € au BP 2017, soit une augmentation de 56 900 € (ou +32,13%). Cette hausse s'explique essentiellement par l'ajustement des écritures comptables établies au titre du FPIC (Fonds de Péréquation) pour la partie « prélèvement » : il a été prévu un solde prévisionnel négatif de 42 500 € à la charge de la Ville (*maintien prélèvement 2017 - dans l'attente des décisions qui seront arrêtées dans le PLF 2018 définitif*).

Amilly	2018	2017	2016	2015	2014	2013
F.P.I.C.	-42 161	-42 161	-7 688	13 942	19 413	-37 950

➤ **Les opérations d'ordre comprennent essentiellement la dotation aux amortissements pour 640 000 €**, enveloppe maintenue par rapport au BP 2017 (*Matériels 577 000 €, Subventions versées 63 000 €*), ainsi que le prélèvement pour le financement des investissements (1 500 000 €).

L'ensemble des **dépenses de fonctionnement** (réelles et d'ordre) atteint **17 500 000 €**, ce qui permet, face aux **19 000 000 € de recettes**, de dégager un **prélèvement de 1 500 000 €**.

Cet autofinancement est maintenu à son niveau de 2016 et 2017, après avoir connu pour mémoire deux baisses successives en 2015 puis 2016 (*soit -1 200 000 € sur deux ans ou -44,45%*) :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
2 700 000 €	2 700 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
0,00%	0,00%	-25,93%	-25,00%	0,00%	0,00%



## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT (détail à partir de la page 20 pour les dépenses et de la page 22 pour les recettes)

La section d'investissement s'élève à 4 121 000 € (contre 4 191 000 € en 2017) et présente une légère diminution de 70 000 € ou -1,67% (+3% pour le BP 2017).

### A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

La baisse de ressources réside principalement dans la contraction entre l'inscription à la hausse de nouvelles subventions, ressources propres, et l'arrêt des avances sur travaux accordées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), inscrites précédemment sur 2015 et 2017.

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **4 121 000 €** et comprennent :

⇒ **Des recettes réelles pour 1 961 000 €** (contre 2 031 000 € soit - 70 000 € par rapport à 2017) :

➤ **Les dotations 1 260 000 € (chapitre 10)**, en légère augmentation de 20 000 € par rapport au BP 2017, avec un Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 1 110 000 € (-30 000 € par rapport au BP 2017), d'une Taxe d'Aménagement pour 150 000 € (+50 000 € BP 2017).

➤ **Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour 607 000 €**, en hausse de 356 300 € par rapport au BP 2017, avec les subventions habituelles annuelles (*Fonds d'Aide à la Voirie Communale 20 000 €, Produits des amendes de police 12 300 €*), et celles relatives à des opérations en cours soit 294 700 € de l'Etat (*Gymnase du Bourg, Numérique dans les écoles*), 109 800 € de la Région (*Centre de Loisirs*), 150 000 € du Département (liés aux programmes en cours), 11 000 € de l'AME (*Cabinet médical*), et 9 200 € de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (*Bois lisière Paillererie*).

➤ **Les opérations pour compte de tiers (comptes 45) s'élèvent à 90 000 €** (soit + 3 000 € par rapport au BP 2017) et correspondent :

- à des **opérations sous mandat pour 70 000 €** (contre 67 000 € au BP 2017), provenant du remboursement par l'AME des travaux concernant principalement les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées pour les travaux de voirie mis au programme 2018 ;

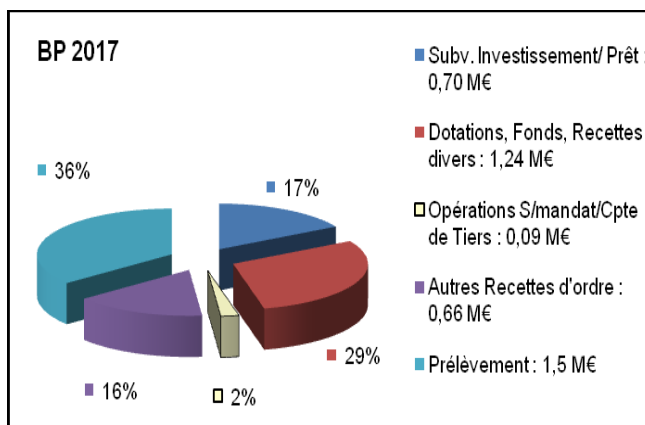
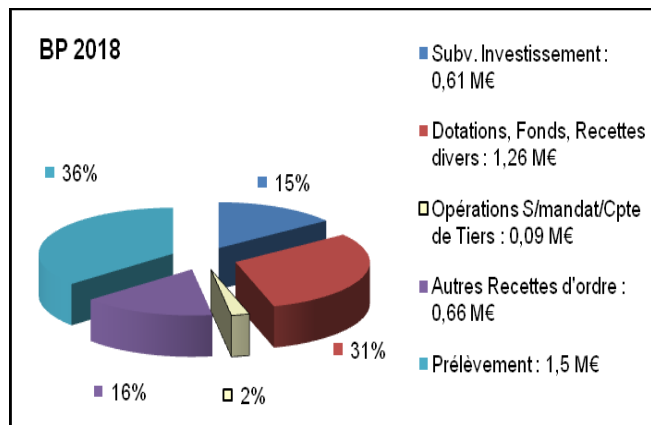
- à des **travaux effectués d'office pour le compte de tiers pour 20 000 €** (enveloppe), provenant du remboursement par des tiers déficients de travaux engagés par la Ville dans le cadre d'une procédure d'urgence.

➤ **Les produits des cessions d'immobilisations pour 4 000 €** (enveloppe en hausse de 2 000 €).

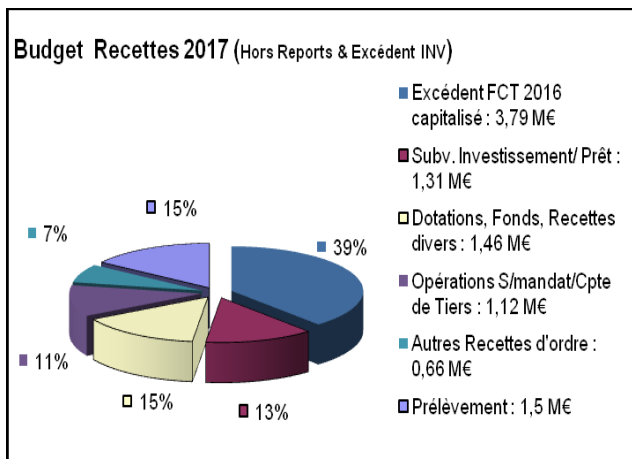
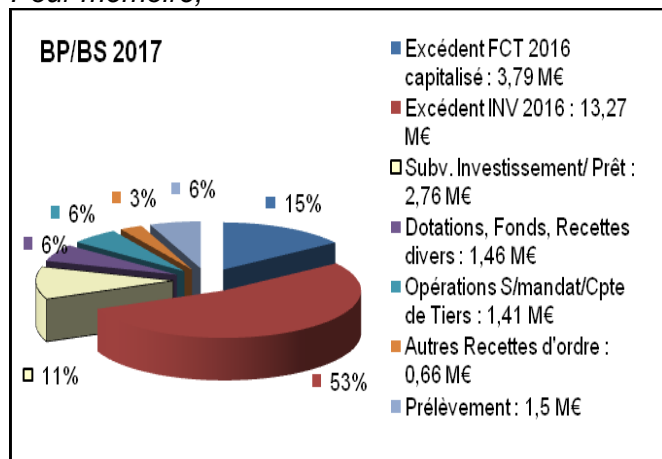


⇒ **Des recettes d'ordre pour 2 160 000 €** (maintien du BP 2017) :

- Prélèvement de **1 500 000 €** (maintien BP 2017) ;
- Amortissements pour **640 000 €** (maintien BP17 : Matériels 577 000 €, Subventions versées 63 000 €) ;
- Opérations d'intégration patrimoniales pour **20 000 €** (maintien BP 2017).



Pour mémoire,



## B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à **4 121 000 €** et correspondent **aux acquisitions et travaux à hauteur de 3 966 500 €** (contre 4 104 700 € pour le BP 2017, soit -138 200 €).

Il est à noter une diminution du montant de l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux et matériels. Cette baisse s'explique d'une part par la baisse des ressources, d'autre part par une augmentation du reversement de la Taxe d'Aménagement et du remboursement de l'avance CAF.

La priorité est donnée aux opérations en cours et à celles dont les subventions ont été obtenues.

On peut les répartir en cinq catégories.

• **Les bâtiments pour 2 306 500 €uros** (ROB : 2 500 000 € (avant suppression subvention TEPCV)) :

▪ Bâtiments Divers (Enduits Cimetière, Menuiserie Cabinet Médical, AMO Chauffage, Clim. P. Enfance, Etude air...)	133 100 €
▪ Bât. Sportifs (Alarme MDS, Clôture/Verrière Stade, Serrure/Grillage Tennis, Clim. Ladoumègue, Barrière Piscine...)	85 400 €
▪ Bât. scolaires (Sfirm/Prim plafond/cage escalier, Cantine portes/serrures, Closv/Mat carrelage/façades/clôture...)	170 000 €
▪ Bât. culturels (Pailleterie : Portes et peintures intérieures, menuiseries extérieures, WC)	77 000 €
▪ Programme d'aménagement Clos-Vinot Elémentaire (complément enveloppe)	902 000 €
▪ Construction d'une nouvelle cantine Viroy Elémentaire (complément enveloppe)	500 000 €
▪ Construction d'une nouvelle cantine Clos-Vinot Elémentaire	-48 000 €
▪ Construction Orgue Eglise de Saint Firmin (complément enveloppe)	300 000 €
▪ Réhabilitation Salle du Bourg (phase 2 : Préau, clôtures)	102 000 €
▪ Réhabilitation Euro Musée (complément enveloppe)	85 000 €

• **La voirie pour 1 070 000 €uros, dont 70 000 €uros Part AME** (ROB Hors AME : 1 000 000 €) :

▪ Voiries nouvelles (Rues des Prochassons et Peynault)	384 500 €
▪ Réfection de la voirie (Réfections ponctuelles)	490 000 €
▪ Eclairage Public (Enveloppe affaiblisseurs de puissance, luminaires...)	60 000 €
▪ Défense Incendie (Enveloppe P.I., Citerne Rue de Maltaverne)	60 000 €
▪ Vidéo Protection (Divers bâtiments dont Tanneries, Pailleterie, Petite Enfance...)	52 000 €
▪ Travaux divers (Plans topographiques, Réseaux Fontaine Places de Nordwalde et de l'Eglise ...)	23 500 €

• **Les travaux en régie pour 100 000 €uros** (ROB : 100 000 €) :

▪ Cimetières (Réhabilitation - Bourg : Murs, Aménagement allées / Saint Firmin : Murs)	56 000 €
▪ Centre de Loisirs (Local entretien)	10 000 €
▪ Divers (Plantation ClosV/Prim, Faïence Dojo, Bac nettoyage chaussures/robinets puisage sanitaires Stade, Meuble laverie Petite Enfance, Local entretien Tanneries Accueil, Aménagement feux d'artifice Parc T.Blanche...)	34 000 €

• **L'acquisition de matériel pour 250 000 €uros** (ROB : 250 000 €) :

▪ Education/Enfance (Estrades, Logiciel Rased, Tables Ping-Pong, ...)	13 400 €
▪ Sports (Barre asymétrique, Sono tribunes, Buts mobiles Football, Monobrosse, Bancs, Pompe chloration ...)	35 300 €
▪ Culture (Port-folio, Piano droit, Violoncelle, Praticables, Microphones, Interface numérique ...)	31 100 €
▪ Matériel, logiciel informatique (Divers dont Migration serveur messagerie (56000€), GED Courriers...)	111 060 €
▪ Équipements divers (Plieuse, Kit capture animaux, Radios portatives, ...)	22 940 €
▪ STAT/Divers (Mat. jardins/remorque, Barque, Parcs Vélos, Climatiseur mobile, Colonne Déchets, Bâches, Nettoyeur...)	36 200 €

• **Les acquisitions de terrains pour 240 000 €uros** (ROB : 240 000 €) :

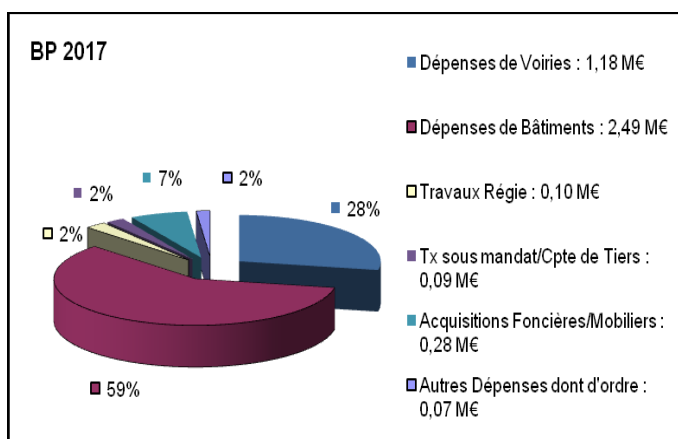
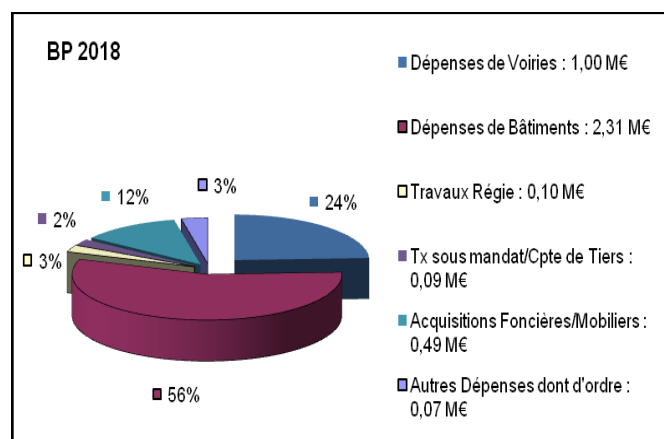
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Terrains de voirie Rues des Blards, Prochassons, Peynault)	32 800 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Terrains nus Vallée du Loing, Mare Saulceux, Maltaverne)	5 900 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Bâtiments Passerelle Moulin Bardin, Réserves foncières)	201 300 €

**Les autres dépenses de la section d'investissement** comprennent principalement les travaux pour compte de tiers réalisés par la Ville dans le cadre d'une procédure d'urgence (20 000 €), le reversement d'une quote-part de Taxe d'Aménagement à l'AME (17 000 €), des opérations d'ordre patrimoniales (32 500 €)...

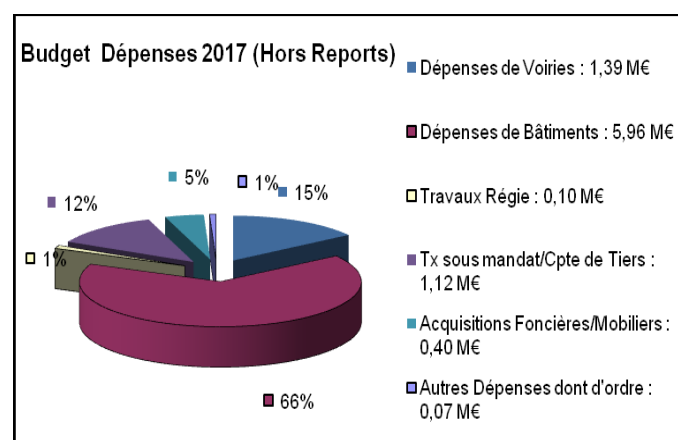
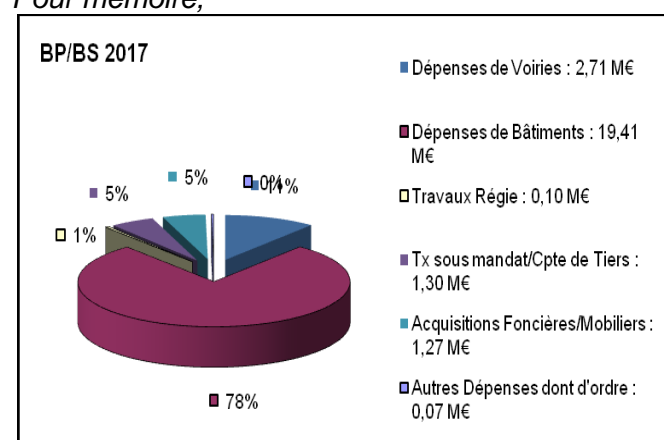
Concernant l'« avance de trésorerie » de la CAF (*Construction Petite Enfance, Centre de Loisirs*), elle donne lieu à un remboursement annuel (*Taux zéro*) de 80 000 €uros, conformément au tableau ci-dessous :

Remboursement Avance	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Maison de la Petite Enfance	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	8 000			208 000
Centre de Loisirs *			55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	11 290	451 290
* En attente du tableau réel d'amortissement	25 000	25 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	63 000	55 000	11 290	659 290

Il est précisé que si la Ville ne perçoit pas de la CAF l'acompte auquel elle peut prétendre pour le Centre de Loisirs sur l'exercice 2017, le premier remboursement de l'avance sera reporté d'un an.



Pour mémoire,



Pour mémoire, rappel des prévisions antérieures pour les investissements :

Enveloppe d'équipement	BP 2015	BP/BS 2015	BP 2016	BP/BS 2016	BP 2017	BP/BS 2017	Prévisionnel 2018
Recettes hors excédents (FCTVA, TA, Subventions, Prélèvement)	4,56 M€	4,87 M€	3,13 M€	3,86 M€	3,44 M€	4,05 M€	3,37 M€
Dépenses d'équipement (hors opérations sous mandat et reports)	5,27 M€	7,86 M€	3,80 M€	6,78 M€	4,04 M€	7,78 M€	3,90 M€

## **Conclusion** :

**Ce projet de Budget Primitif 2018 reprend les objectifs et les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.**

**La Ville d'Amilly, par un mode de gestion volontariste et rigoureux appliqué depuis plusieurs années, a pu :**

- Compenser l'impact brutal des réformes nationales touchant les collectivités ;**
- Maîtriser la progression de certaines charges, en particulier celles liées au Personnel ;**
- Maintenir les subventions versées aux associations ;**
- Préserver en grande partie sa capacité d'autofinancement.**

**Le Budget Primitif 2018 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents avec le maintien des taux de fiscalité locale et l'absence de recours à l'emprunt.**

**En raison de son désendettement et de son autofinancement, la Ville d'Amilly, dans un paysage financier extrêmement contraint, peut engager un niveau d'investissement important, enviable par d'autres Collectivités. Bien entendu la Ville doit rester vigilante, maintenir ses efforts au quotidien pour les budgets futurs.**

**En finalité, grâce à ce mode de gestion, les Elus de la Ville d'Amilly respecteront leurs engagements électoraux, tout en assurant des services et des activités de qualité en réponse aux attentes des Amilloises et des Amillois.**

**Le Conseil Municipal est invité à se PRONONCER sur ce projet de Budget Primitif 2018 de la Ville.**

*Avis favorable des membres de la commission des finances en date du 5 décembre 2017*